

AFFAIRE N° 20. - Projet de décoration du Groupe Scolaire de
CHAMP FLEURY - 20 classes.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 15 MARS 1971, le Cabinet BOSSU me faisait parvenir un projet de décoration relatif au Groupe Scolaire de Champ Fleury - 20 classes.

Cette décoration consistera en un bassin composé d'un élément fixe de 1,30 m de haut, destiné à recevoir la canalisation d'eau, montant jusqu'à sa partie supérieure en forme de vasque, et d'éléments mobiles flottants, de différentes hauteurs, colorés et reliés au fond du bassin par un fil plastique.

Je vous demande Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet de décoration. La dépense correspondante est imputable au chapitre 903, article 2 302/41 du Budget 1971 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. TOMI. - En quelle matière sont faits les éléments flottants?

LE MAIRE. - Ils sont en plastique.

M. TOMI. - Ce sont des éléments décoratifs, théoriquement permanente. Est-on tranquille, en ce qui concerne la durée dans le temps de la matière ?

M. TESSIER. - A l'époque, nous avions émis un vœu, demandant la possibilité de confier de tels travaux à des gens du pays. Il serait bon de leur donner la préférence.

LE MAIRE. - Ici, c'est Madame Laure MOUZON, décoratrice, qui a fait le projet. Le montant du devis estimatif est de 650 000 Frs, ce qui représente 1 % du montant total de la subvention.

Mme ROCHE. - La décoration est-elle obligatoire ?

LE MAIRE. - Oui, elle est obligatoire.

M. TOMI. - Je n'ai pas très bien compris le motif. Il y a un bassin et quelque chose qui flotte dedans ... Est-ce le tout qui coûte 650 000 Frs ? Quelle est la dimension du bassin ?

M. TESSIER. - Il est prévu que la décoration doit pouvoir être expliquée aux enfants par le directeur et les maîtres d'école.

Mme FUTEAZAR. - Qui peut expliquer la décoration de l'École Centrale ?

LE MAIRE. - Peut-on expliquer Picasso ! On peut très bien trouver quelque chose de joli sans l'expliquer !

M. Bruno BOYER. - Les enfants vont toucher les éléments flottants.

M. DE BALBINE. - Ne serait-il pas possible d'avoir d'autres projets, plus compréhensibles pour les élèves ?

M. TOMI. - On nous propose quelqu'un et on nous demande d'approuver. Mais nous ne connaissons pas la décoratrice !

M. BEDIER. - Nous donnons un avis, mon collègue, ce n'est pas quelqu'un qui est employé par la Commune.

LE MAIRE. - Nous pouvons très bien refuser et demander un autre projet, mais il nous faudra payer les plans de celui-ci.

M. BOYER Bruno. - Je propose de demander, parmi les conseillers, des personnes qualifiées au point de vue art pour donner un avis sur le projet.

LE MAIRE. - Cela ne changera rien au problème.

M. THUVENIN. - Nous réunissons tout le monde et ceux qui comprennent, comprennent. L'art est abstrait.

LE MAIRE. - Vous êtes libres de refuser, je vous fais simplement une proposition.

M. TOMI. - Nous sommes là pour travailler sérieusement.

LE MAIRE. - Je ne défends pas le projet.

M. TOMI. - Nous avons des quantités de groupes scolaires à décorer obligatoirement, compte tenu des conditions de la subvention. Ne serait-il pas possible de donner un certain caractère réunionnais qui cadrerait bien avec la ville de Saint-Denis. Ne pourrait-on pas faire quelque chose de suivi ? Les premiers résultats ont été surprenants. Nous ne comprenons rien à l'art abstrait, mais il faudrait autre chose qui ne soit pas simplement dans ce goût moderne.

M. CHANG KUNE. - L'architecte n'a fait que transmettre ces plans. L'artiste a été choisie par l'Education Nationale.

M. TESSIER. - De toute manière, c'est un projet qui devra être remplacé dans 5 ans. Etant donné le peu de sécurité qu'il y a, je suis contre.

M. TOMI. - Je n'ai pas d'objection contre le projet. Si c'est mobile, c'est décoratif.

M. TESSIER. - Les éléments sont à 1,30 m de hauteur. Il faudra donc prendre une solution pour les protéger.

M. CHANG KUNE. - Si l'on arrive à sortir un tel projet pour ce prix, c'est très bien.

M. TOMI. - On parle d'un bassin. J'ai demandé quelle est sa dimension. 650 000 Frs pour le bassin, les cuves, les canalisations, cela me semble un peu juste.

M. CHANE KUNE. - Pour ce prix, le projet est grandiose.

M. TOMI. - Qui va le réaliser pour 650 000 Frs ?

M. CHANE KUNE. - Il s'agit d'une pergola en bois qui fait de l'ombre sur un bassin surmonté d'éléments qui peuvent se déplacer. L'eau apporte de la fraîcheur sous une pergola, et ce n'est pas désagréable.

LE MAIRE. - La décoratrice a produit un estimatif, Bassin : 110 000 Frs - Mobile : 540 000 Frs.

M. TOMI. - Cette personne s'engage à produire le projet pour 650 000 Frs. Si c'est ainsi, allons-y.

Mme ROCHE. - L'eau est-elle récupérable ?

LE MAIRE. - Oui, c'est un circuit.

M. TOMI. - De toute manière, si cela ne marche pas, ce ne sera pas dramatique, alors essayons !

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à la majorité, Messieurs Bruno BOYER, Jacques TESSIER et Alexandre de BALBINE s'étant abstenus.